

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2193

AMENDEMENT

présenté par

M. Taupiac, Mme Abadie-Amiel, M. Bruneau, M. Lenormand, Mme Létard, M. Mathiasin,
Mme Sanquer, M. Viry et M. Warsmann

ARTICLE 76

**« Avances aux collectivités territoriales et aux collectivités régies par les articles 73, 74 et 76
de la Constitution »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.